RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03996
Numéro SIREN : 799 292 842
Nom ou dénomination : CELENA

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2022 sous le numéro de dépôt A2022/008843

S.A.S. My CAC
Représentée par Eric-Jean VISTE
Commissaire aux Comptes
Inscrite auprès de la Compagnie Régionale de Toulouse

CELENA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 532 000 euros

Siège social : 3, Avenue du Girou

Z.I. Eurocentre

31 620 VILLENEUVE-LES-BOULOC

RCS TOULOUSE 799 292 842

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur la valeur des apports devant être effectués à la SAS ROSSI DEVELOPPEMENT dans le cadre d'un projet de fusion par absorption de la SAS CELENA par la SAS ROSSI DEVELOPPEMENT

Madame et Monsieur les associés de la société SAS CELENA.

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui nous a été été confiée par décision unanime des associés en date du 14 mars 2022, nous vous présentons notre rapport prévu aux articles L 225-147 du Code de Commerce sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués dans le cadre d'un projet de fusion.

La valeur des apports a été arrêtée dans le projet de traité de fusion signé par les apporteurs et les représentants de la société bénéficiaire.

Il nous appartient d'apprécier la valeur des apports en nous assurant que celle-ci n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires applicables à cette mission et ce, selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Nos constatations et conclusions sont présentées ci-après dans l'ordre suivant :

- Identité des parties concernées,
- Nature et objectifs de l'opération,
- Description et évaluation des apports,
- Appréciation de la valeur des apports,
- Conclusion.

I. IDENTITE DES PARTIES CONCERNEES

1) Société bénéficiaire des apports : ROSSI DEVELOPPEMENT SAS

La société ROSSI DEVELOPPEMENT est une société par actions simplifiée au capital de 3 392 000 euros réparti en 16 960 actions de 200 euros chacune, qui a son siège social fixé 3, Avenue du Girou Eurocentre 31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 512 693 276 ayant pour activité principale la prise de participations et d'intérêts et la gestion de ces intérêts dans ces sociétés.

Répartition du capital :

SAS CELENA propriétaire de 15 960 actions soit 94.10 % du capital

Jean-Luc GINOVART propriétaire de 1 000 actions soit 5.90 % du capital

2) Apporteurs : CELENA SAS

La société CELENA est une société par actions simplifiée au capital de 532 000 euros réparti en 532 000 actions de 1 euro chacune, qui a son siège social fixé 3, Avenue du Girou Eurocentre 31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 799 282 842 ayant pour activité principale la prise de participations et d'intérêts et la gestion de ces intérêts dans ces sociétés.

Répartition du capital :

Mathieu ROSSI propriétaire de 372 400 actions soit 70 % du capital

Céline ROSSI CARRASCO propriétaire de 159 600 actions soit 30 % du capital

II. NATURE ET OBJECTIF DE L'OPERATION

L'opération consiste à valoriser les titres de la SAS CELENA dans le cadre d'un projet de fusion par absorption par la SAS ROSSI DEVELOPPEMENT (projet de fusion à l'envers retenue aux valeurs comptables).

Cette opération a pour but de :

- réduire les coûts de structure
- ne conserver qu'une seule holding

III. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

1) Description de l'apport :

La société CELENA est une société par actions simplifiée au capital de 532 000 euros réparti en 532 000 actions de 1 euro chacune, qui a son siège social fixé 3, Avenue du Girou Eurocentre 31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 799 282 842 ayant pour activité principale la prise de participations et d'intérêts et la gestion de ces intérêts dans ces sociétés.

Répartition du capital :

Mathieu ROSSI propriétaire de 372 400 actions soit 70 % du capital

Céline ROSSI CARRASCO propriétaire de 159 600 actions soit 30 % du capital

2) Valorisation :

La méthode de valorisation de la SAS CELENA retenue a été fixée d'après la valeur nette comptable qui ressort des derniers comptes arrêtés au 31/12/2021 dont les caractéristiques essentielles sont reprises ci-dessous :

Résultat net comptable : 3 053 514 €

Capitaux propres : 1 243 504 €

Ces valeurs prennent comptes les évènements suivants :

- principe de continuité de l'exploitation non remise en cause
- ajustement de la valeur des titres de participation en fonction de la dernière valeur de souscription ou cession.

4) Avantages particuliers :

Il n'a pas été porté à notre connaissance l'existence d'avantages particuliers au profit d'associés ou de tiers. Les recherches auxquelles nous nous sommes livrées ne nous ont pas permis d'en découvrir.

IV. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

S'agissant des valeurs individuelles des apports proposées, nos diligences ont consisté à :

- ➔ demander et obtenir la communication de tous les documents financiers que nous avons jugés utiles de consulter à savoir les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/2021 de l'apporteur et du bénéficiaire prévu des apports. Nous nous sommes entretenus avec le service comptable et avons procédé à un audit limité.
- ➔ prendre connaissance du projet de fusion
- ➔ obtenir une lettre d'affirmation de l'apporteur nous indiquant notamment que toutes les informations pouvant avoir une incidence sur nos travaux nous avaient été communiquées.
- ➔ obtenir le projet d'abandon partiel de créance en cours de signature
- ➔ obtenir les statuts et dernières assemblées
- ➔ apprécier l'importance de faits ou évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports d'ici la date d'effet de l'apport.

Enfin, il n'a pas été porté à notre connaissance de faits ou d'évènements intervenus et susceptibles de remettre en cause la valeur des apports à la date du présent rapport à l'exception de la signature le 24/03/2022 d'un abandon de créance conclu par Monsieur Hervé ROSSI et Madame Céline ROGET au bénéfice de la SAS CELENA pour un montant de 80 % de la dette initiale soit un montant de 874 990.69 € (HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX EUROS ET SOIXANTE NEUF CENTIMES) laissant le solde de 218 747.67 € (DEUX CENT DIX HUIT MILLE SEPT CENT QUANRANTE SEPT EUROS ET SOIXANTE SEPT CENTIMES) à rembourser.

CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis de retenir la valeur des apports représentant l'intégralité des titres de la SAS CELENA à un total de **1 243 504 € (UN MILLION DEUX CENT QUARANTE TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE EUROS)** représentant les capitaux propres des derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/2021 dans le cadre d'un projet de fusion avec effet rétroactif au 01/01/2022 et correspondant à la valeur nette comptable au 31/12/2021.

Après l'abandon de créance intervenu, la valeur des titres au jour de la signature du présent rapport soit le 24/03/2022, est augmentée d'autant soit **2 118 494 € (DEUX MILLIONS CENT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS)**.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé dans les statuts.

Fait à Toulouse
Le 24 mars 2022

Pour My CAC SAS
Eric-Jean VISTE
Commissaire aux Apports
Signé électroniquement le 24/03/2022 par Eric-Jean Viste